



# ETUDE BILAN, EVALUATION ET PROSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE LOUE (1999 - 2003 - 2011)

## MODULE 4 : ANALYSE EVALUATIVE



2013



## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>METHODE ET VOCABULAIRE DE L'EVALUATION.....</b>	<b>5</b>
2.1	L'EVALUATION : UN OUTIL D'AIDE A LA DECISION .....	6
2.2	LES CRITERES D'EVALUATION.....	6
<b>3</b>	<b>EVALUATION DU CONTRAT DE RIVIERE LOUE.....</b>	<b>8</b>
3.1	ELEMENTS DE METHODE .....	8
3.2	RAPPEL DES OBJECTIFS INITIAUX .....	9
3.3	EVALUATION PAR OBJECTIF.....	10
<b>4</b>	<b>SYNTHESE .....</b>	<b>30</b>

 <p>Villa Saint Charles 25720 BEURE Agglomération du Grand Besançon tel : + 33 (0)3 81 51 89 76 fax : + 33 (0)3 81 51 27 11 mail : pascal.reile@cabinetreile.fr</p>	<b>SYNDICAT MIXTE DE LA LOUE</b> <b>ETUDE EVALUATION BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE LOUE</b> <i>Phase 4 : Analyse Evaluative</i>	
	<b>Date</b>	<b>Chargés d'étude</b>
	janvier- février 2013	Léo COULBAULT Pascal REILE
		<b>Phase</b>
		Rédaction Relecture

---

# 1 INTRODUCTION

---

## ▪ Rappels de méthode

L'étude bilan et perspectives du Contrat de rivière Loue se déroule en 3 étapes principales :

**Etape 1 :** Recueil et synthèse des informations environnementales, techniques et financières

- Module 1 : comparaison des états des lieux initial et final
- Module 2 : bilan technique et financier

Cette étape a fait l'objet de deux rapports distincts. Les données rassemblées constituent la base des analyses du présent rapport.

**Etape 2 :** Etat des lieux du fonctionnement et analyse du Contrat de rivière par les partenaires.

- Module 3 : fonctionnement de la procédure

Cette étape a fait l'objet d'une vingtaine d'entretiens avec les acteurs liés à la procédure (services de l'Etat et financeurs, collectivités, ...). Elle permet d'analyser le fonctionnement du Contrat de rivière et la perception des différents acteurs.

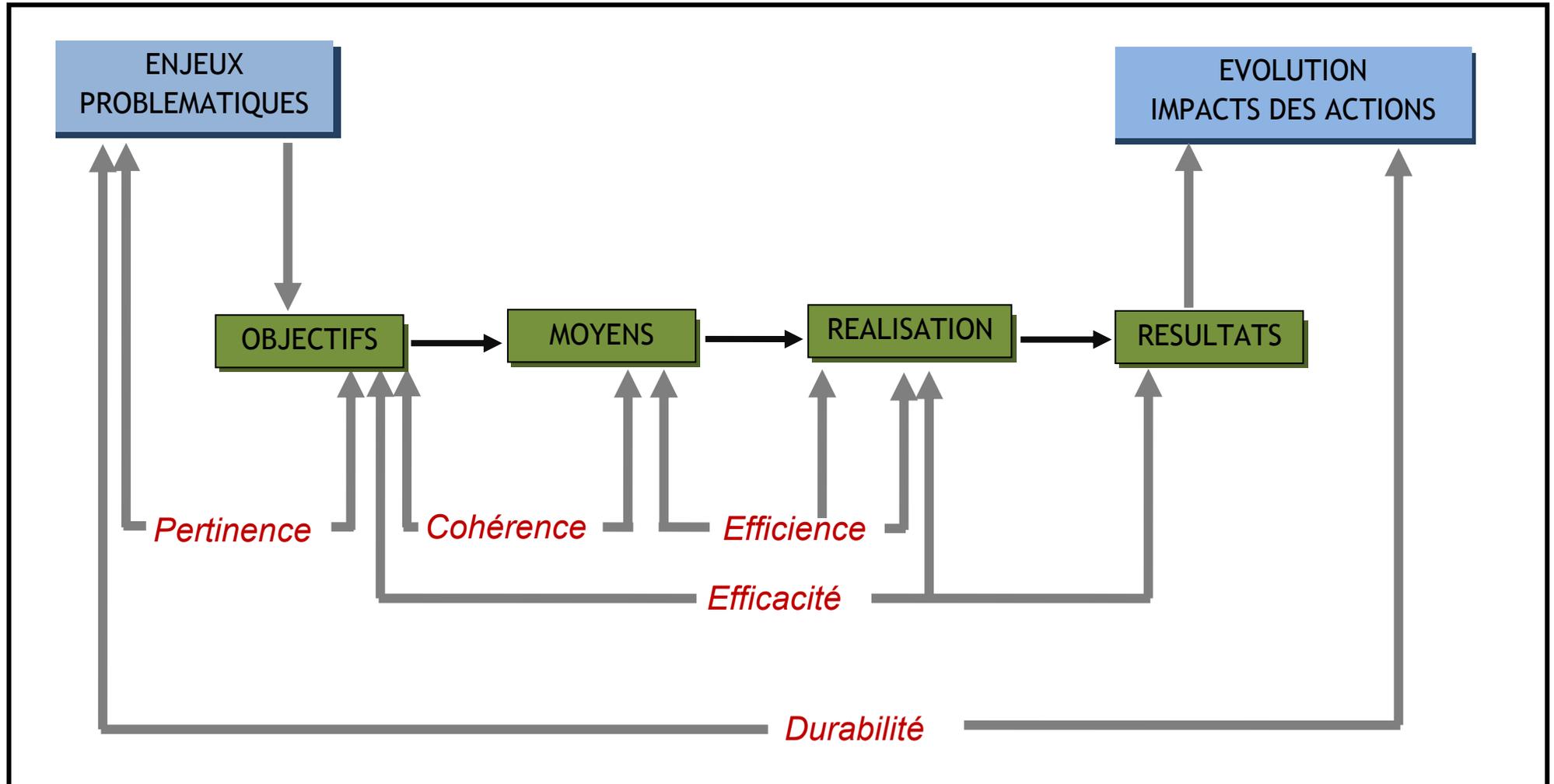
**Etape 3 : Bilan et perspectives**

- Module 4 : Analyse évaluative
- Module 5 : Perspectives et recommandations

Le module 4 de cette troisième étape fait l'objet du présent rapport. Il s'agit, sur la base développée dans les 3 précédents modules, d'analyser la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et l'impact du Contrat de rivière.

A partir de ces appréciations, des recommandations seront formulées pour la poursuite, ou non, des actions de gestion concertée à l'échelle du bassin versant (module 5).

## 2 METHODE ET VOCABULAIRE DE L'EVALUATION



## 2.1 L'ÉVALUATION : UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

L'évaluation rétrospective d'une action, d'un projet, d'un programme ou d'une politique menée dans un cadre méthodologique et institutionnel formalisé a pour but de porter un jugement sur la valeur de cet objet. Il s'agit d'apprécier la qualité de ce qui a été fait pour faciliter et orienter les décisions pour la suite.

C'est une démarche de progrès basée sur l'apprentissage, ce n'est pas un contrôle ni un audit.

La décision de poursuivre, ou non, le Contrat de Rivière est une décision politique. **L'évaluation constitue un outil d'aide à la décision.** Le Contrat de Rivière Loue est un programme d'actions, achevé. Il s'agit donc de mener une évaluation *a posteriori*.

Le jugement est formulé à partir de constatations et en appliquant les critères d'analyse communément utilisés pour l'évaluation de projet à savoir : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, et durabilité. Ces critères sont des outils, fils conducteurs de l'analyse. Ils correspondent en quelque sorte aux qualités que l'on attend d'un tel programme.

L'analyse vise à vérifier la pertinence et la cohérence des objectifs de départ, mesurer l'efficacité de l'action, le degré d'atteinte des objectifs, apprécier la mise en œuvre des moyens et leur adéquation au contexte et aux objectifs, examiner la durabilité des effets observés.

## 2.2 LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

**La pertinence** : est-ce que le Contrat de rivière, sa stratégie et ses objectifs, étaient adaptés aux milieux aquatiques, aux enjeux, et au contexte du territoire ? Est-ce que, ce qu'a apporté le Contrat, était utile au territoire aux vues de ses besoins ?

*Les informations sur l'adéquation entre les enjeux et les objectifs seront issues du module 1.*

**La cohérence** : est-ce que le Contrat de rivière présente une cohérence interne entre les besoins repérés, les objectifs, la stratégie, les moyens, les dispositions de mise en œuvre ?

*Principalement, adéquation entre les objectifs et les moyens mis en évidence aux modules 1 et 2, mais aussi en tenant compte des enjeux et des contenus du Contrat.*

**L'efficacité** : est-ce que les objectifs fixés ont été atteints ? Il s'agit de mesurer si ce qui était prévu, a été réalisé et dans quelles mesures.

*Adéquation entre les objectifs et les résultats, issus des modules 1, 2 et 3.*

**L'efficience** : est-ce que le Contrat de rivière aurait pu atteindre les mêmes résultats avec moins de moyens et/ou plus avec les mêmes moyens financiers ? Autrement dit, est-ce que le budget du Contrat était adapté à ses objectifs de réalisation ?

*Adéquation entre les résultats et les moyens, issus du module 2.*

---

**L'impact** : au-delà de l'efficacité d'un Contrat ou d'un programme à réaliser ses objectifs, il y a les effets négatifs ou positifs qu'il a produit plus ou moins volontairement. La mesure de l'impact du programme est un des éléments importants d'une évaluation mais aussi le plus difficile à mettre en œuvre car un ensemble complexe de facteurs entre en jeu dans l'évolution écologique et socio-économique d'un territoire. C'est souvent la conjugaison d'un ensemble d'éléments qui est productrice d'une situation. La méthode d'évaluation se doit donc d'aborder les choses de manière globale et de tenir compte de la complexité des facteurs en jeu.

---

## 3 EVALUATION DU CONTRAT DE RIVIERE LOUE

---

### 3.1 ELEMENTS DE METHODE

Nous avons recherché (ou reconstitué) à partir des documents disponibles (dossier sommaire de candidature, études préalables au Contrat, dossier définitif...) et des éléments rassemblés dans les rapports des modules 1 à 3 :

- les enjeux initiaux repérés dans les études préalables ;
- les objectifs initiaux affichés au Contrat du Lignon puis dans son avenant ;
- les moyens mis en œuvre tant d'un point de vue technique que financier ;
- les résultats, issus du bilan technique et financier (rapport Module 2 de l'étude bilan) ;

Pour chacun des objectifs affichés, l'analyse a été menée en rapprochant objectivement :

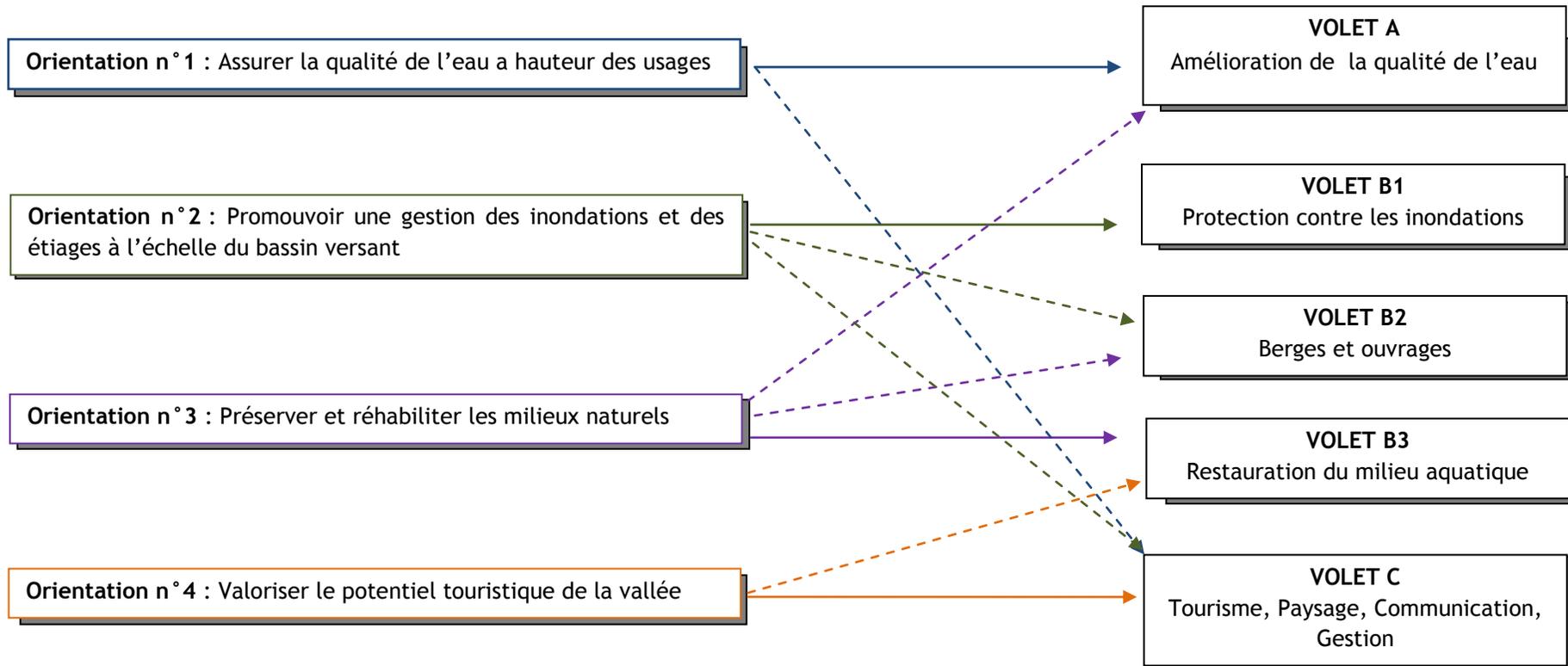
- Objectifs et enjeux
- Objectifs et moyens
- Objectifs et résultats
- Résultats et moyens
- Et en appréciant les effets et le durabilité des actions menées.

Les résultats de cette analyse évaluative sont consignés dans des tableaux par grand objectif. Sont tout d'abord rappelés les enjeux initiaux, les actions (moyens) prévus, puis les résultats de l'analyse à proprement parler selon les critères de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, effet et durabilité.

Les résultats s'appuient sur des constats techniques ou financiers, et sur des éléments mesurables. Quelques impressions globales sont formulées. Elles découlent des éléments collectés au cours des nombreuses rencontres qui se sont déroulées pendant l'étude, qui ont été largement évoqués et analysés dans la phase 3 « Evaluation du fonctionnement ».

### 3.2 RAPPEL DES OBJECTIFS INITIAUX

Formulation générale :



### 3.3 EVALUATION PAR OBJECTIF

#### OBJECTIF O1 : Assurer la qualité de l'eau à la hauteur des usages

##### Enjeux initiaux

Identifiés par les études préalables complémentaires : *Schéma de restauration de la Furieuse* -BETURE CEREC ; *Schéma de Restauration de la Cuisance* - IPSEAU ; *Schéma de restauration des affluents de la Basse et Moyenne Loue* - REILE ; *Etude agricole sur le département du Jura* - Chambre d'Agriculture 39 ; *Etude agricole sur le département du Doubs* - Chambre d'Agriculture 25) :

- un bassin versant karstique et vulnérable qui favorise la concentration des pollutions au niveau des principales résurgences et des petits affluents ;
- « points noirs » de l'assainissement / communes prioritaires
- une qualité de l'eau spatialement et temporellement fluctuante, avec des « foyers » de pollution importants au niveau de certains petits affluents et de certaines résurgences ;
- les principaux paramètres déclassant identifiés sont les matières organiques, les matières azotées et phosphorées.
- présence de micropolluants détectés sur certains affluents ;

##### Les moyens/actions affichés au Contrat

**VOLET A** : Rejets domestiques et laitiers/Rejets liés aux activités agricoles/ Rejets industriels /AEP / Zones humides.  
12 actions spécifiques au Contrat de Rivière et 38 actions déclinées sur d'autres programmes. 30 M€HT en budget prévisionnel et 43 M€HT finalement engagés. Maîtrise d'ouvrage : Communes, Syndicats et Communautés de Communes.

**Programmes liés** : Programme de maîtrise des pollutions d'origines agricoles (PMPOA), Plan de modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) ; Programme de maîtrise des pollutions viti-vinicoles (PMPVV), Programme de maîtrise des pollutions des ateliers de fromageries (PIMPAF), Mesures Agroenvironnementales (MAE), Contrat Agriculture Durable (CAD) ; SAGE Haut-Doubs Haute-Loue.

##### Pertinence Objectifs / Enjeux

- + ▪ Il était tout à fait pertinent d'afficher l'objectif général d'amélioration de la qualité des eaux. Au vu du diagnostic, la lutte contre les pollutions d'origines domestiques et agricoles était pertinente. Les gros points noirs de l'assainissement domestiques étaient ciblés.
- ▪ La mise aux normes des systèmes d'assainissement collectifs et des exploitations agricoles relèvent d'une obligation réglementaire. Ces actions étaient déjà déclinées à travers d'autres programmes existants, ce qui rend moins pertinente l'inscription de ces actions dans le Contrat de Rivière. Cela a pu donner une impression de redondance, et interroge sur la plus value du Contrat de Rivière pour l'ensemble de ces actions.
- ~ ▪ A l'exception d'une action (non réalisée) la thématique eau potable n'a été abordée qu'à travers la mise en place des périmètres de protection, qui relève d'une obligation réglementaire. Ces actions se sont déroulées de façon totalement déconnectée du Contrat de Rivière.

<b>Pertinence</b> <i>Objectifs / Enjeux</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- ▪ Pour le volet « agricole », les secteurs prioritaires d'intervention n'ont peut-être pas été suffisamment identifiés, en particulier dans le Doubs.</li><li>~ ▪ Même si la plupart des opérations relevaient du domaine réglementaire, il était pertinent de profiter de la dynamique du CR pour engager une réflexion globale sur l'assainissement.</li></ul>
--	--

<b>Cohérence</b> <i>Objectifs / Moyens</i>	<p><u>Assainissement domestique</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ ▪ Actions ciblées à priori sur les secteurs les plus impactant : rejets les plus importants mais également les communes rejetant dans des cours d'eau à faible débit</li><li>+ ▪ Actions définies, à quelques exceptions près, suite à une réflexion globale de type « Schéma Directeur d'Assainissement ».</li><li>~ ▪ La maîtrise d'ouvrage a été assurée par les communes, le conseil technique par les différents services de l'Etat. Le Syndicat Mixte n'a pas été moteur dans l'avancement des différents projets.</li></ul> <p><u>Rejets agricoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ ▪ Cohérence des actions prévues par rapport aux problématiques identifiées (azote ammoniacal, nitrates, phytosanitaires), et notamment prise en compte des rejets directs et essai de prise en compte de la pollution diffuse par des actions de sensibilisation des agriculteurs sur leur pratique d'épandage.</li><li>+ ▪ Travail sur les pratiques d'épandages en lien avec des études pédologiques pour évaluer l'aptitude des sols à recevoir les effluents.</li><li>+ ▪ Augmenter les capacités de stockage d'effluents pour réduire les apports de MO, N et P au milieu karstique vulnérable</li><li>+ ▪ Bonne articulation entre les actions « Contrat de Rivière » et les grandes orientations à l'échelle départementale.</li><li>- ▪ Pas suffisamment de bassin « pilotes » à petite échelle. Le type de travail mené sur le bassin de Plaisir Fontaine doit être développé.</li></ul>
---	---

	<ul style="list-style-type: none"><li>- ▪ Modalités de l'animation peut-être insuffisamment précisées au départ. Le rôle du Syndicat Mixte n'a peut-être pas été suffisamment clarifié.</li><li>- ▪ Le développement de la filière porcine peut apparaître comme contradictoire vis-à-vis des objectifs fixés par rapport à l'évolution des pratiques</li></ul>
--	---

<p><b>Efficacité</b> <i>Atteinte des objectifs.</i></p>	<p><u>Assainissement domestique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ ▪ Forte avancée de l'équipement des communes du bassin versant</li><li>+ ▪ Fort taux de réalisation des actions (près de 90%)</li><li>+ ▪ La majorité des « points noirs » sont résorbés...</li><li>- ▪ ...mais certains tardivement ou encore au stade dossier, parfois du fait de travaux importants à mener sur les réseaux, définis dans les SDA, mais non identifiés au moment de la rédaction du Contrat.</li><li>- ▪ les réseaux unitaires et les eaux claires parasites limitent parfois fortement l'efficacité des nouvelles stations.</li></ul> <p><u>Rejets agricoles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ ▪ un nombre important d'UBG mis aux normes :<ul style="list-style-type: none"><li>- 17 000 UGB dans le Doubs, soit un taux de 70 % de réalisation par rapport aux objectifs initialement dans le Contrat de Rivière. Cette évolution porte à 65 % le taux de conformité dans le département du Doubs.</li><li>- pour le département du Jura, certaines données manquent pour évaluer le degré d'atteinte des objectifs ; on ne dispose que des données relatives au x UGB aux normes OC pour le sous bassin de la Furieuse en 2007 et 2009 (cf. Phase 2 Bilan Technico-financier)</li></ul></li></ul>
---	--

	<ul style="list-style-type: none"><li>+   ▪ une dynamique positive dans l'évolution des pratiques... : mise en place progressive des plans d'épandages dans le Doubs, un certain nombre de Mesures Agro-environnementales sur la Basse Loue</li> <li>~   ▪ ...mais des efforts à poursuivre et à approfondir en terme quantitatif (nombre d'exploitations touchés) et qualitatif (des exigences plus importantes en terme réglementaire compte tenu de la vulnérabilité élevée du bassin versant)</li></ul>
--	---

<p><b>Efficiences</b> <i>Résultats / Moyens.</i></p>	<p><u>Assainissement domestique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>~   ▪ difficile à évaluer car les actions ont fortement évolué. Mais à priori il aurait été difficile d'en faire plus ou mieux avec l'enveloppe prévue. Il n'y a pas eu de gaspillage. Il s'est avéré que le montant des études et travaux nécessaires pour mettre à niveau les communes a été nettement supérieur au budget prévisionnel : 35 M€ ont été engagés pour un budget prévisionnel de 14 M€, soit un dépassement de 150 % environ. Ce dépassement est relativement fréquent, et normal compte tenu des coûts de maîtrise d'œuvre pas toujours intégrés aux prévisions.</li></ul> <p><u>Rejets agricoles / Opérations groupées / Zone pilote</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>~   ▪ Beaucoup d'énergie déployée pour lancer les opérations et notamment sur la Basse Loue, avec un travail de concertation importante</li> <li>~   ▪ Des dépenses globalement en dessous des enveloppes budgétaires initiales, ce qui peut laisser espérer des marges de progression pour la suite.</li></ul>
--	--

<p><b>Impact</b> <i>Effets et durabilité.</i></p>	<p><u>Assainissement domestique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ ▪ comblement d'un manque certain en matière d'équipement des communes. Investissements durables sous réserve d'un entretien régulier, pas toujours évident pour des petites communes aux moyens limités.</li><li>~ ▪ il reste encore à faire sur les réseaux (branchements, réhabilitation, suppression d'eaux claires parasites)</li><li>+ ▪ Rôle indéniable du CR dans la dynamique de mise aux normes, même si cette dernière relevait d'une obligation réglementaire.</li><li>~ ▪ des milieux particulièrement sensibles méritent une attention particulière, notamment concernant les niveaux de traitement pour l'azote et le phosphore.</li><li>- ▪ le phosphore reste difficile à traiter sur des petites unités (taux d'abattement faible), qui concernent le plus souvent des milieux sensibles.</li></ul> <p><u>Rejets agricoles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ ▪ une dynamique positive à conforter, notamment avec la mise en place d'une réglementation spécifique</li></ul>
---	---

**OBJECTIF O2 : PROMOUVOIR UNE GESTION DES INONDATIONS ET DES ETIAGES A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT**

**Enjeux initiaux**

Identifiés par les études préalables complémentaires : *Etude hydraulique sur la Loue*, département du Doubs - SAFEGE ; *Etude hydraulique sur la Loue*, département du Jura - SOGREAH ; *Etude hydraulique sur le Lison*- REILE ; *Schéma de restauration de la Furieuse et affluents* (BETURE CEREC) ; *Schéma de restauration de la Cuisance et affluents* - SCIENCE ENVIRONNEMENT et IPSEAU ; *Etude des affluents de la Loue* - REILE

- des dynamiques variables : un secteur karstique avec un déphasage des ondes de crues, et une dynamique fluviale plus « classique » sur la basse vallée ;
- quelques secteurs « urbanisés » vulnérables bien identifiés sur la Haute et moyen ne vallée : Ornans et Quingey ;
- des secteurs propices à l'expansion de crue : plaine de Montgesoye, plaine de Quingey et plaine du Val d'Amour
- des enjeux agricoles importants sur le Val d'Amour

**Moyens/actions affichés  
au Contrat**

**VOLET B1 et B2** : Mise en place de la Zone pilote ; Aménagement et reprise de différents ouvrages hydraulique ; protections rapprochées ; étude hydraulique ; mesures de conservations /développement de zone d'expansion de crue ; Acquisition foncière ; Etude Géomorphologique de la Loue ; mise en place de bassins de rétention.

83 fiches actions listés dans le Contrat de Rivière. 15 M€ HT de budget prévisionnel, 1,6 M€ engagé.

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte de la Loue, Syndicat Mixte Doubs Loue, Communes et Communauté de communes, CG25 CG39, Etat.

**Programmes liés:** Plan de Prévention des Inondations ; SAGE Haut-Doubs Haute-Loue

**Préconisations générales :**

- 1- non construction en zone inondable
- 2- maintient des zones d'expansion de crues
- 3- Préserver les zones humides
- 4- Réduire les ruissellements à la source : mettre en place des systèmes de régulation
- 5- Travaux de protection des zones habitées

<p><b>Pertinence</b> <i>Objectifs / Enjeux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au vu du diagnostic il était pertinent de dissocier deux approches : <ul style="list-style-type: none"> <li>- protection rapprochée sur les secteurs à enjeux</li> <li>- favoriser la préservation des champs d'expansion de crues « tant que faire se peut »</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>+ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La mise en place d'un protocole d'accord sur la Basse Loue était pertinent au regard des enjeux propres à ce territoire ;</li> </ul> </li> <li>- <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un (trop) grand nombre d'actions ... donnant une impression d'empilement sans priorisation et hiérarchisation.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Cohérence</b> <i>Objectifs/ Moyens</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cohérence de la double approche : curative et préventive</li> </ul> </li> <li>+ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ prise en compte de la majorité des secteurs à risque fort où des actions (aménagement) étaient possibles</li> </ul> </li> <li>+ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cohérence dans la réalisation de l'étude Géomorphologique de la Loue ; celle-ci devait permettre d'améliorer la connaissance et d'affiner le diagnostic sur la Basse Loue.</li> </ul> </li> <li>~ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la mise en place des PPR, bien qu'indépendante du Contrat de Rivière, ont permis d'asseoir la légitimité de certaines actions et notamment la restauration de l'espace de mobilité sur la Zone pilote.</li> </ul> </li> <li>+ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bonne articulation entre les différents services pour l'échange et la fourniture des données topographiques nécessaires à la construction des modèles hydrauliques.</li> </ul> </li> <li>+ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cohérence dans la définition de la stratégie d'aménagement</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Efficacité</b> <i>Atteinte des objectifs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des réalisations concrètes : Etude hydrauliques ; Aménagements ponctuels ; Auscultation des berges sur la basse Loue ; Aménagement foncier ; Etude géomorphologique de la Loue.</li> </ul> </li> <li>- <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur les 6 communes concernées au départ, seules 2 (Belmont et la Loye) ont finalement validé le programme d'acquisition foncière.</li> </ul> </li> <li>- <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un taux de réalisation assez faible : 44% des actions ont été engagées, 8 % des actions finalisées, 9 % du budget engagé.</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Effacité</b> <i>Atteinte des objectifs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- ▪ Beaucoup d'actions restées au stade d'Avant Projet et n'ayant pas été suivies de réalisations concrètes.</li><li>~ ▪ une dynamique positive sur la Basse Loue malgré une certaine inertie, inhérente à la nature du projet : démarche complexe, acquisitions foncières, important travail de concertation avec les acteurs locaux, multiplicité des enjeux</li><li>- ▪ sur la Basse Loue, un comité de pilotage peu organisé et présent ; le poste d'animation créé par le Syndicat Mixte Saône et Doubs a été occupé partiellement entre 2004 et 2007.</li><li>- ▪ une multiplicité des intervenants et un empilement de structures qui ont desservi la lisibilité du projet. Difficulté d'identifier un porteur de projet « principal ».</li><li>- ▪ une impression d'inertie</li><li>- ▪ un accompagnement technique insuffisant</li><li>+ ▪ une amélioration de la connaissance grâce aux différentes études</li></ul>
<p><b>Effizienz</b> <i>Moyens / Résultats</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>~ ▪ difficile à évaluer car :<ul style="list-style-type: none"><li>- beaucoup d'actions ont évoluées ou ont été abandonnées</li><li>- la transversalité de certaines actions (répondant à la fois aux objectifs « Inondation » et « *Restauration du milieu aquatique » rend difficile l'identification de rations financiers correspondant à chaqu'un d'entre eux</li></ul></li><li>~ ▪ ...mais à priori pas de gaspillage : ce qui a été fait l'a été dans le respect des enveloppes prévisionnelles.</li><li>~ ▪ le budget engagé, rapporté aux actions achevées ou en cours, est faible : 9 % du budget pour 44 % des actions engagées.</li></ul>

<p><b>Impact</b> <i>Effet et durabilité.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>+ <ul style="list-style-type: none"><li>▪ aspect positif du Contrat quant à la perception du risque d'inondation et à sa gestion. Les mesures préventives comme la conservation des zones d'expansion de crue, même si elles sont encore loin de faire l'unanimité, ont peut-être progressé dans les mentalités.</li></ul></li> <li>~ <ul style="list-style-type: none"><li>▪ concernant les actions menées hors action zone pilote, difficile de mesurer leur impact :<ul style="list-style-type: none"><li>- l'absence de crues importantes depuis plusieurs années ne permet pas de juger de l'impact des actions ponctuelles réalisées,</li><li>- beaucoup d'actions se sont arrêtées au stade AVP, et n'ont pas débouchés sur des réalisations concrètes</li></ul></li></ul></li> <li>~ <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les actions sur la Basse Loue sont encore en cours. De plus, compte tenu de leur nature, le temps de réponse du milieu naturel est relativement important, entre 5 et 10 ans, si des crues morphogènes surviennent.</li></ul></li></ul>
--	--

**OBJECTIF 03 : PRESERVER ET REHABILITER LES MILIEUX NATURELS**

**Enjeux initiaux**

Identifiés par les études préalables complémentaires : *Schéma de restauration de la Furieuse et affluents* (BETURE CEREC) ; *Schéma de restauration de la Cuisance et affluents* - SCIENCE ENVIRONNEMENT et IPSEAU ; *Schéma de restauration des affluents de la Moyenne et Basse Loue* - REILE ; *Etude des potentiels piscicoles de la Furieuse* - Fédération de pêche du Jura, CSP, TELOS ; *Schéma Général de Restauration et de gestion des milieux aquatiques de la vallée de la Loue* - IPSEAU ;

Du point de vue de la qualité biologique et physico-chimique

- l'évolution de la qualité physico-chimique peut difficilement être appréhendée de façon globale compte tenu de la disparité spatiale et temporelle des suivis. Les données disponibles ne montrent cependant pas d'évolution significative, si ce n'est une tendance à l'amélioration vis-à-vis des matières phosphorées depuis 1997.
- une prolifération algale très importante justifiant le classement de la Loue comme prioritaire en matière de lutte contre l'eutrophisation.
- des objectifs non atteints en termes de qualité biologique (IBGN)
- une perte importante de la diversité des peuplements entomologiques
- du point de vue de la qualité piscicole :
  - une raréfaction des espèces inféodées au fond de rivière peut-être en lien avec le phénomène de colmatage
  - un décalage progressif du référentiel typologique vers l'amont, en lien avec une augmentation de la thermie.
- sur le contexte particulier de la Basse Loue :
  - un rajeunissement artificiel du peuplement piscicole dans la foulée immédiate des travaux, se traduisant par une augmentation des densités d'ombres et de truites et une régression des peuplements d'espèce d'eau calme
  - dans un deuxième temps, un appauvrissement global de l'abondance et de la diversité des peuplements par rapport au référentiel typologique.

---

Du point de vue de la qualité physique et morphologique :

- une évolution très importante de la Basse Loue suite aux travaux de rectification : enfoncement du lit, déstabilisation des ouvrages, déconnexion et assèchement des annexes alluviales.
- sur la Moyenne et Haute Loue, pas d'évolution radicales en comparaison avec l'aval. Mais des interventions ponctuelles et répétées entraînent, dans une moindre mesure, une uniformisation relative de l'hydrosystème.

---

**Moyens/actions affichés  
au Contrat**

**VOLET A** : la préservation et la réhabilitation des milieux aquatiques ne peuvent pas se faire sans une amélioration conjointe de la qualité physico-chimique de l'eau.

**VOLETS B2 et B3** : Mise en place de la Zone pilote ; Développement de zone d'expansion de crue ; Acquisition foncière ; Etude Géomorphologique de la Loue ; Favoriser tant que faire ce peut le transit sédimentaire et le maintient des matériaux alluvionnaires dans la rivière ; Restauration des ouvrages assurant la stabilité du profil en long, Aménagement de passes à poissons ; Aménagements de berges ; Reconnexion de certaines mortes ; Aménagements permettant la diversification des faciès d'écoulement.

50 fiches actions environ listées dans le Contrat de Rivière. 4 M€ HT de budget prévisionnel, 1,5 M€ engagé.

Maîtres d'ouvrages : Syndicat Mixte de la Loue, Syndicat Mixte Doubs Loue, Communes et Communauté de communes, CG25, CG39, Etat.

**Programmes liés**: Programme Life Apron, Natura 2000, SAGE Haut-Doubs Haute-Loue

<p><b>Pertinence</b> <i>Objectifs / Enjeux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+   ▪ Les objectifs étaient pertinents au vue des enjeux</li> <li>+   ▪ Volonté d’une approche globale avec une prise en compte des différentes problématiques : aménagement des berges, lutte contre les invasives (renouée principalement), prise en compte du transport solide, modification des pratiques agricoles, espace de mobilité.</li> <li>~   ▪ Des objectifs ambitieux (trop ?) sur la Basse vallée, ce qui est en accord avec la volonté affichée au niveau du document initial : Zone pilote, corridor écologique, espace de mobilité</li> </ul>
<p><b>Cohérence</b> <i>Objectifs/Moyens</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-   ▪ un manque d’organisation qui a rendu compliqué le démarrage et la mise en œuvre de ce volet tout au long du Contrat.</li> <li>-   ▪ un manque de clarté quand à la définition des moyens à mettre en œuvre, et tout particulièrement concernant les porteurs de projet.</li> <li>-   ▪ un nombre d’actions trop important au regard des moyens humains et techniques affichés par le Syndicat.</li> <li>~   ▪ une meilleure priorisation / hiérarchisation aurait peut-être permis de dégager quelques actions « pilotes » par sous-secteur</li> <li>~   ▪ sur la Zone pilote, la mise en place tardive d’un Comité de pilotage à probablement limité l’avancement du projet. Le duo SM Loue - CCVA n’a pas forcément été bien compris par tous.</li> <li>~   ▪ Un contraste entre les objectifs ambitieux affichés sur la Basse Vallée, et des actions ponctuelles plus modestes sur le reste du linéaire. Ce constat est néanmoins cohérent vis-à-vis du dossier de candidature initial.</li> </ul>
<p><b>Efficacité</b> <i>Atteinte des objectifs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-   ▪ Un faible taux de réalisation au global. (40 % d’actions engagées, 4 actions terminées sur une cinquantaine prévues initialement).</li> <li>~   ▪ la Basse Loue a été clairement un secteur « pilote » pour l’objectif de restauration milieu aquatique. Les actions affichées étaient ambitieuses, voire emblématiques, et les résultats peuvent être décevants au regard des objectifs initiaux...</li> <li>+   ▪ ...cependant, une dynamique intéressante s’est opérée au cours du Contrat de rivière : prise de conscience, modifications des pratiques</li> </ul>

<p><b>Efficacité</b> <i>Atteinte des objectifs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ / -   ▪ Un bilan contrasté : des actions inachevées, mais également des avancées satisfaisante : travaux de reconnexion des mortes à Chissey, bonne avancée sur les acquisitions foncières malgré une ambiance parfois tendue</li> <li>~       ▪ Les actions menées sur la basse Loue sont consommatrices de temps (tout à fait normal compte tenu de leur nature). Certaines actions sont encore en cours, elles aboutiront au-delà de la durée du Contrat.</li> <li>~       ▪ En ce qui concerne les Mortes, plusieurs années sont nécessaires pour laisser le milieu nature retrouver un équilibre.</li> <li>+       ▪ De bons retours sur la passe à poisson de Quingey (opération « vitrine » du Contrat de Rivière).</li> <li>~       ▪ la stratégie de lutte contre la Renouée du Japon n'est pas encore au point, mais ce constat est également valable pour l'ensemble des actions de lutte contre la renouée déclinée dans d'autres programmes.</li> </ul>
--	---

<p><b>Efficience</b> <i>Moyens / Résultats</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+       ▪ L'enveloppe globale concernant les actions propre au« Contrat de Rivière » a été largement respectée : 1,5 M€ engagé environ pour une enveloppe prévisionnelle de près de 3 M€.</li> <li>~       ▪ Les coûts de la passe à poisson de Quingey (décliné dans le programme « Life Apron ») a dépassé de le budget prévisionnel : 273 000 € au lieu des 50 000 € initialement budgétisés. Les dépassements pour ce genre d'aménagement sont néanmoins fréquent, et dans ce cas précis il s'agissait d'avantage d'une estimation un peu faible.</li> <li>~       ▪ Des études nombreuses, parfois redondantes, qui ont pu donner un sentiment d'inertie et un manque de concret.</li> <li>-       ▪ Les compétences techniques propres au Syndicat Mixte étaient peut-être insuffisantes au regard de la nature de certains projets.</li> </ul>
--	--

<p><b>Impact</b> <i>Effets et durabilité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="436 268 2116 375">+ / -   ▪ Concernant les travaux des Mortes, un suivi géomorphologique et biologique a été réalisé en 2008, 2009 et 2010. Les résultats montrent globalement une amélioration de la qualité des habitats et des peuplements, mais certains objectifs ne sont pas atteints (pas d'augmentation de la population de brochet).</li><li data-bbox="436 414 2116 478">~       ▪ Les travaux de type « reconnexion de mortes » doivent être évalués avec un certain temps de retour, nécessaire au milieu naturel pour retrouver un équilibre.</li><li data-bbox="436 518 2116 582">+       ▪ Un suivi du fonctionnement de la passe à poisson de Quingey a été réalisé ainsi que des pêches d'inventaires. Les résultats sont satisfaisants.</li><li data-bbox="436 622 2116 686">~       ▪ C'est par le biais de ce volet que les élus se sont sans doute le plus appropriés à la notion de gestion environnementale de la rivière, comparativement à l'action «Amélioration de la qualité de l'eau », où la référence à la rivière était plus lointaine...</li><li data-bbox="436 726 2116 766">~       ▪ mais cette prise de conscience doit être pérennisée et concrétisée dans un programme futur qui reste à définir.</li></ul>
--	---

**OBJECTIF 04 : VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE EN SENSIBILISANT LES USAGERS**

**Enjeux initiaux**

“ *L’objectif du Contrat de Rivière est de développer un tourisme concerté, qui tient compte de la fragilité du milieu naturel* ”

Les principaux enjeux identifiés dans le dossier de candidature étaient :

- l’articulation des problématiques baignade /qualité de l’eau ;
- l’amélioration des systèmes d’alerte inondation pour un certain nombre de camping situés dans le lit majeur ;
- le développement de l’activité randonnée par l’aménagement d’itinéraires structurants et leur entretien ;
- la réglementation de la pratique du canoë-kayak pour limiter son impact sur le milieu aquatique ;
- l’harmonisation de la réglementation des activités halieutiques ;
- la mise en valeur du patrimoine culturel lié à l’eau et des paysages
- la communication / sensibilisation vis-à-vis du fonctionnement des milieux aquatiques

**Moyens affichés  
au Contrat**

**VOLET C :** Actions de mise en valeur du patrimoine : circuits pédestres, restauration du bâti ancien, construction de passe à canoës ; Mise en place de programmes d’information et de sensibilisation ; Mise en valeur paysagère,

30 fiches actions listées dans le Contrat de Rivière ; 1,6 M€ budgétisés,  
Maîtres d’ouvrages : Syndicat Mixte de la Loue, CG25, CG39, Chambre d’agriculture du Jura.

**Programmes liés:** PDIPR, CTC, GREPPES

<p><b>Pertinence</b> <i>Objectifs / Enjeux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+   ▪ Des objectifs pertinents qui mettent relativement bien en valeur le potentiel de la vallée : paysage, architecture, activités sportive, pêche.</li>   <li>+   ▪ Des actions relativement connectées au reste de la programmation</li>   <li>~   ▪ Une façon de valoriser la partie «environnementale» du projet</li> </ul>
<p><b>Cohérence</b> <i>Objectifs / Moyens</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+   ▪ Cohérence spatiale avec une répartition relativement homogène des actions sur l'ensemble du bassin ;</li>   <li>-   ▪ Comme pour certains autres volets, la formulation des actions donne l'impression d'un listing sans réelle hiérarchisation ou priorisation</li> </ul>
<p><b>Efficacité</b> <i>Atteinte des objectifs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-   ▪ un faible taux de réalisation : 20 % d'actions réalisées... mais certaines toujours en cours de finalisation</li>   <li>▪ Beaucoup d'actions non engagées, ou abandonnées</li>   <li>▪ Mais quelques actions « vitrines » réussies : Port au Bois de Montbarrey ou portière à radeaux sur le Moulin Toussaint.</li> </ul>
<p><b>Efficience</b> <i>Résultats / Moyens</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des coûts réels souvent supérieurs aux coûts estimés. Deux facteurs explicatifs à cela : des mauvaises estimations de départ et des modifications sur le contenu du projet.</li> </ul>

**OBJECTIF TRANSVERSAL : GESTION, ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT**

**Remarque liminaire** : Bien que cet objectif n'ait pas été inscrit clairement au Contrat lors de sa rédaction, un certain nombre d'actions semblent pleinement répondre à cet objectif. Il nous donc apparut opportun de l'identifier en tant tel et de l'analyser au même titre que les 4 autres objectifs « affichés » initialement au Contrat

**Enjeux initiaux**

Il s'agissait :

- de donner à la structure porteuse les moyens de son fonctionnement, de la mise en œuvre de la procédure et de son suivi.
- de mener une démarche d'information et de sensibilisation auprès des différents publics afin de pérenniser les actions d'une part et d'obtenir à terme l'appropriation de la démarche. Une attention particulière était portée sur l'animation en milieu scolaire

**Moyens**

**Actions du Volet C :**

- Postes de l'équipe technique
- Actions de suivi des milieux, Plans de gestion, Etude Bilan
- Communication auprès de la population (plaquettes) ; Actions pédagogiques (scolaires).

25 actions environ pour un montant de 2,3 M€.

<b>Pertinence</b> <i>Objectifs / Enjeux</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Bien que les actions aient été clairement affichées dans le volet C, l'objectif lui, n'a pas été formulé de façon claire et indépendante.</li></ul></li><li>+ <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Il était tout à fait pertinent de fixer des actions visant à suivre et animer le Contrat et communiquer à son sujet.</li></ul></li><li>+ <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Des actions traditionnellement inscrites dans les Contrat de rivière et pertinente du fait d'une assez bonne complémentarité avec les autres volets.</li></ul></li></ul>
--	---

<b>Cohérence</b> <i>Objectifs/ Moyens</i>	<p><u>Concernant la gestion et le suivi du Contrat</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Il y a clairement eu un décalage entre les moyens humains affichés initialement (1 Ingénieur Coordinateur, 2 techniciens, 1 chargé de mission « Zone pilote », 1 chargé d'étude Chambre agriculture à mi-temps) et ceux effectivement mis en œuvre : 1 technicien de rivière, 1 chargé de mission, 1 chargé d'étude agricole à mi-temps « temporaire », 1 chargée d'étude partiellement affectée sur la gestion de la Basse Loue.</li></ul></li><li>- <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le contenu du poste de chargé de mission n'a pas été défini clairement, en particulier en ce qui concerne la fonction de coordination de l'équipe technique. De ce fait, une ambiguïté est demeuré quant au poste de direction du Syndicat Mixte, qui n'a pas été clairement défini et qui a fait défaut.</li></ul></li><li>- <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Au final, les moyens humains mis en œuvre ont été insuffisants par rapport au contenu et à l'ambition initiale du Contrat.</li></ul></li></ul> <p><u>Concernant l'animation et la sensibilisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ <ul style="list-style-type: none"><li>▪ des actions assez classiques mais qui ont « fait leur preuves »</li></ul></li><li>+ <ul style="list-style-type: none"><li>▪ une attention à la communication auprès des membres du Comité de Rivière (diversification des supports, tableaux de bords, état d'avancement)</li></ul></li><li>~ <ul style="list-style-type: none"><li>▪ l'enveloppe (480 000 €) était cohérente et conséquente au regard des actions affichées</li></ul></li></ul>
--	---

**Efficacité**  
Atteinte des  
objectifs

Concernant la gestion et le suivi du Contrat

- ▪ les postes n'ont pas été créés tel que prévus. Par conséquent le taux de réalisation des actions sous maîtrise d'ouvrage du SM Loue s'en est vu impacté, compte tenu de l'inadéquation entre les actions au programme et les moyens humains mis en œuvre
- ~   ▪ plusieurs réorganisations en cours de Contrat : transferts de la gestion de la zone pilote vers la CCVA, création du Comité Basse Loue
- +   ▪ les documents de suivi de l'avancement global (tableaux de bord, compte rendus, bilan intermédiaire) ont été élaborés régulièrement tout au long du Contrat...
- ▪ mais pas d'indicateurs permettant d'évaluer l'avancement des différentes actions au détail (pour les besoins de l'étude bilan notamment).
- ~   ▪ le taux de participation aux différentes instances de concertation est allé en diminuant tout au long du Contrat : deux éléments d'explication possibles, le manque de capacité du Syndicat à mobiliser et la baisse de motivation des élus et des partenaires techniques du Contrat.

Concernant l'animation et la sensibilisation

- ▪ un taux de réalisation moyen : 8 actions prévues, 4 actions engagées, 3 actions terminées
- +   ▪ les actions en direction des scolaires ont été très appréciées, le nombre d'élèves touchés est conséquent : une trentaine de classe par an entre 2005 et 2009. Cette action est une réussite de ce volet.
- ▪ le site Internet n'a pas réellement répondu aux attentes : les informations mises en ligne sont partielles et obsolètes
- ▪ un constat d'échec dans la capacité du Contrat de Rivière à impulser une véritable solidarité de bassin.

<b>Efficiene</b> <i>Moyens / Résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>~   ▪ Sur la communication, 75% du budget engagé pour un taux de réalisation de 50%... mais un constat qui s'explique par la mobilisation de 60 % du budget sur une action « l'animation en milieu scolaire ».</li> <li>~   ▪ Donc une utilisation raisonnée des budgets dans le respect des enveloppes. Pas de dépassement, mais des actions non réalisées</li></ul>
<b>Impact</b> <i>Effets et durabilité</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>+   ▪ Une très bonne reconnaissance du travail réalisé auprès des scolaires (action forte du programme en terme de communication/sensibilisation)...</li> <li>-   ▪ mais des résultats plus décevants concernant les élus et le grand public</li></ul>

## 4 SYNTHÈSE

De manière plus synthétique, en conservant la présentation par critère (pertinence, cohérence...) on peut résumer l'analyse ainsi :

<p><b>Pertinence</b> <i>Objectifs / Enjeux</i></p> <p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un Contrat de Rivière globalement pertinent compte tenu du fait qu'il a été élaboré avec les critères des Contrats de première génération.</li> </ul> </li> <li>- <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un trop grand nombre d'action et une déclinaison « catalogue » qui, malgré une pertinence indéniable de la majorité des actions, a rendu difficile l'identification des priorités.</li> </ul> </li> <li>~ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une forte prédominance des opérations d'assainissement, cohérente compte tenu du retard important dans ce domaine à l'époque du lancement.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Cohérence</b> <i>Objectifs/ Moyens</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un décalage flagrant entre les objectifs affichés (très ambitieux) et les moyens humains.</li> </ul> </li> <li>- <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La capacité d'autofinancement des communes et du Syndicat : insuffisamment analysée au départ, ce qui a pesé sur la question des moyens au cours du Contrat</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Efficacité</b> <i>Atteinte des objectifs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un taux de réalisation global faible (&lt; 50%)...</li> </ul> </li> <li>~ <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ...avec des résultats très variables d'un volet à l'autre... <ul style="list-style-type: none"> <li>- de bons résultats sur l'assainissement des collectivités et les opérations collectives agricoles (PMPOA, PMBE)</li> <li>- une avancée certaine du projet Zone pilote malgré un contexte défavorable</li> <li>- peu d'actions sur le volet des zones humides</li> <li>- des résultats peu visibles en termes de restauration physique des cours d'eau</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un manque de suivi sur les actions</li> </ul> </li> <li>- <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une inertie importante des projets et des lourdeurs administratives pénalisantes.</li> </ul> </li> </ul>

<b>Efficiene</b> <i>Moyens / Résultats</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>+   ▪ Pas de gaspillage, et une utilisation raisonnée des deniers publics</li><li>~   ▪ Un bilan financier « biaisé » par la prédominance du budget assainissement</li><li>~   ▪ Certains écarts entre coûts estimés et coûts réels souvent liés à une modification des projets et une évolution du contexte économique</li></ul>
<b>Impact</b> <i>Effets et durabilité</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>-   ▪ Une dispersion importante des actions qui ont rendu difficile l'appropriation de la démarche</li><li>+   ▪ Quelques actions « vitrines » qui ont donné une certaine visibilité au Contrat</li><li>~   ▪ Des acquis à pérenniser par une plus forte mobilisation des élus et par une meilleure communication</li></ul>

Exprimés en termes de **points forts et points faibles**, et présentés en vis-à-vis, les résultats résumés du Contrat de Rivière Loue sont les suivants :

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p><b>Enjeux, objectifs et moyens...</b></p> <p>Plutôt bonne pertinence initiale (au regard des critères en vigueur à l'époque)</p> <p>On notera au départ, l'identification et la prise en compte des points noirs vis-à-vis de la qualité de l'eau, la nécessité de restaurer et d'entretenir « les rivières », de se protéger contre les crues, de mettre en valeur les cours d'eau</p> <p><b>Les réalisations...</b></p> <p>Un taux de réalisation globalement bon pour certain volets :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une forte avancée de l'assainissement sur le bassin versant</li><li>- progression dans la mise aux normes des bâtiments d'élevage et dans la mise en place des plans d'épandage (opérations collectives)</li><li>- Sensibilisation des scolaires</li><li>- Actions du volet C en général</li></ul>	<p>Un trop grand nombre d'actions déclinées sans hiérarchisation et pas ou peu prioritaires.</p> <p>Capacité financière des collectivités maitresses d'ouvrages peut-être insuffisamment analysée au départ.</p> <p>Une analyse financière et technique plus poussée des projets aurait permis d'afficher des enveloppes plus proches de la réalité.</p> <p>Les moyens humains finalement mis en œuvre en deçà de ceux prévus initialement, et insuffisants au regard des ambitions du Contrat.</p> <p>Et moins bon pour d'autres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faibles taux de réalisation du volet B, et du volet B3 en particulier</li></ul> <p>Programmation initiale peu respectée.</p>

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p><b>Les financements...</b></p> <p>Globalement pas de gaspillage. Une gestion raisonnée de l'enveloppe budgétaire.</p> <p><b>Les messages, la communication, le suivi</b></p> <p>L'opération de sensibilisation auprès des scolaires est une réussite.</p> <p>Une première procédure, qui a eu le mérite d'initier une réflexion globale, de confronter les acteurs et les problématiques.</p> <p><b>Reconnaissance, appropriation</b></p> <p>Une certaine reconnaissance des équipes du Syndicat et de la CCVA par la majorité des acteurs et partenaires.</p> <p>Un bilan globalement positif concernant l'initiation d'une dynamique de réflexion.</p>	<p>Des actions insuffisamment définies au départ techniquement et financièrement.</p> <p>Un bilan financier « biaisé » par la prédominance du volet A.</p> <p>Evolution des participations des financeurs</p> <p>Constat de pratiques inchangées.</p> <p>Des publics peu ciblés, et des déceptions en termes de sensibilisation.</p> <p>Des faiblesses en termes de support de communication.</p> <p>Faible appropriation de la procédure par les élus non directement impliqués. Des acteurs non associés</p> <p>Fonctionnement administratif des dossiers jugé lourd et pesant</p> <p>Des retombées pas ou peu visibles, sur la qualité de l'eau notamment</p> <p>Un bilan décevant en termes de réalisation sur le volet B</p>